



DE L'URGENCE
À L'INSERTION

Le nouveau site Charles Fourier

Juin 2012



Association des Œuvres de La Mie de Pain
Reconnue d'utilité publique
18, rue Charles Fourier—75013 Paris
01 40 79 61 62 / contact@miedepain.asso.fr
www.miedepain.asso.fr



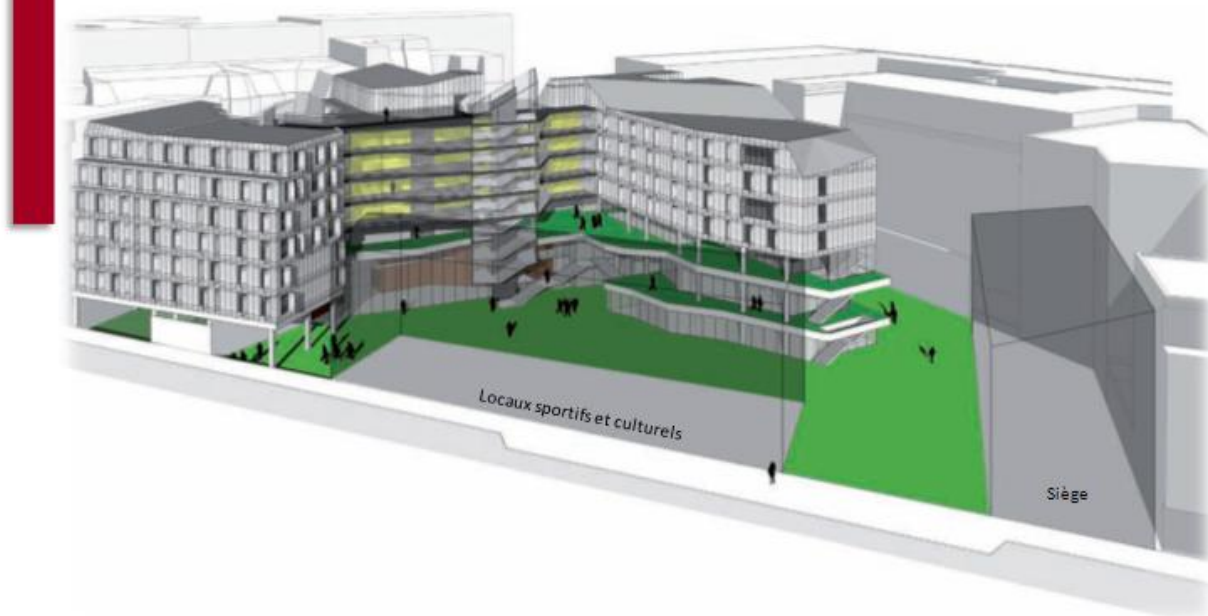
Les Œuvres de la Mie de Pain construisent demain...

2013 : l'Association Les Œuvres de la Mie de Pain intégrera le nouvel ensemble immobilier de la rue Charles Fourier. Un projet d'envergure destiné à améliorer le quotidien des personnes sans-abri. Ce nouveau site est à l'image de l'évolution de notre association : à partir de ses fondations, forte de son expérience, elle se projette dans l'avenir.

Le développement de l'association se dessine avec la volonté d'améliorer la qualité de l'accompagnement des accueillis et de faire preuve de créativité dans le domaine.



Demain



Ainsi, demain, notre site de la rue Charles Fourier accueillera, comme il en a toujours été, les plus exclus d'entre nous : 300 places d'hébergement ouvertes 24 heures sur 24 au sein du **Nouveau Refuge**. Autre grande nouveauté : au centre de cet ensemble immobilier, entouré par le jardin, **le service dédié à l'accès à l'autonomie pour l'ensemble des accueillis** des Œuvres de la Mie de Pain.

Pourquoi l'accès à l'autonomie des accueillis ?

Les établissements de notre association sont des lieux de passage pour les accueillis. Un passage dans l'objectif de sortir de l'exclusion pour vivre « chez soi ». Un « chez soi » pérenne qui réponde aux besoins des personnes. Passer d'une situation temporaire à une solution viable sur le long terme.

Que propose le service dédié à l'accès à l'autonomie ?

Le service met à disposition des accueillis, des prestations leur permettant de dynamiser leur insertion. Pour l'essentiel, il s'agit d'actions et de services personnalisés, destinés à préparer leur départ des structures des Œuvres de la Mie de Pain sur les grandes thématiques suivantes :

- ◆ Le logement,
- ◆ L'emploi et la formation,
- ◆ La santé et le mieux être.

Le fil conducteur pour chacune des actions est **la mise en relation avec « l'extérieur »** : les services de droit commun, les partenaires, les entreprises, l'environnement du futur logement, les bailleurs...

Le service d'accès à l'autonomie qui poursuit cette ambition d'apporter une plus-value aux accueillis, est **un centre de ressources et un laboratoire d'idées** animé par les équipes salariés et bénévoles. Ainsi, chaque établissement des Œuvres de la Mie de Pain mettra à disposition ses compétences, son réseau pour permettre le travail en transversalité et le développement de partenariat. Ce sera également un lieu de formation, d'échanges de pratiques et de rencontres entre les salariés et les bénévoles. Ce service poursuivra par ailleurs les actions engagées jusqu'à présent par Le Relais Social : la domiciliation et le suivi des bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui, nous devons encore trouver un nom à ce service. Une réflexion (sous forme d'un jeu-concours) impliquant l'ensemble des accueillis, bénévoles et salariés est en cours pour déterminer ce nom.

Les conditions d'accueil des hébergés au *Nouveau Refuge*

L'hébergement du **Nouveau Refuge** est réparti, selon les besoins des personnes accueillies, en deux services :

- Le Service d'Urgence bénéficiant de 100 places dont 28 en accès direct ;
- Le Service d'Insertion et d'Hébergement proposant 200 places.

Le Nouveau Refuge occupe trois bâtiments, reliés entre eux par les étages à partir du deuxième niveau. A l'exception de 28 places en box, mises à disposition des personnes hébergées dans le cadre de l'accès direct, les hébergés sont accueillis dans des chambres individuelles ou des chambres doubles.

	Chambres individuelles	Chambres doubles	Unités de vie*	Box
Nombre	36	22	48	28
Nombre de places	36	44	192	28
Total	300 places			

* Unité de vie : Espace de vie doté de deux chambres individuelles et d'une chambre double = 4 personnes

Chaque chambre (individuelle et double) possède un sanitaire : WC, lavabo et douche. L'hébergé dispose d'un placard et d'un bureau (bureau pour deux dans les chambres doubles).

	Chambres individuelles	Chambres doubles	Chambres pour personne handicapée	Unités de vie	Box
m²	10 m ²	14 m ²	20 m ²	40 m ²	71 m ²

L'ensemble des bâtiments dispose de 29 chambres pour les personnes à mobilité réduite. Les jardins sont accessibles en journée.

La répartition des personnes hébergées par service

Les chambres sont identifiées et attribuées par service. La prise en charge et les modalités d'admission (SIAO¹ Urgence et SIAO Insertion) sont différentes. Il est donc important, pour faciliter la gestion, d'identifier deux contingents distincts : SIH (Service d'Insertion et d'Hébergement) et SU (Service d'Urgence).

L'ensemble immobilier du Nouveau Refuge est constitué de quatre bâtiments reliés les uns aux autres par les étages. Trois de ces bâtiments sont dédiés à l'accueil des hébergés et un bâtiment concentre les bureaux des travailleurs sociaux.

¹ Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation.

Un autre bâtiment, d'une capacité de 100 places, est quant à lui situé au cœur de l'ensemble immobilier. Celui-ci est dédié à l'accueil des personnes dans le dispositif urgence d'une capacité de 72 places. Les 28 places restantes sur ce bâtiment (au dernier étage) seront réservées à des personnes accueillies dans le cadre du SIH ; le reste des 172 places de ce dispositif sont réparties sur les deux autres bâtiments.

Toujours dans le cadre de l'accueil d'urgence, 28 places sont gérées en accès en direct. Ces places se situent au rez-de-chaussée du bâtiment d'accueil d'urgence, dans des box d'une capacité d'une personne maximum. Ces places seront dédiées à l'accueil des personnes en situation de très grande exclusion.

L'admission, une étape marquante dans le séjour

Chaque hébergé est reçu par le directeur (avec la possibilité de déléguer le cas échéant) pour signer le contrat de séjour et valider le règlement intérieur inclus dans le livret d'accueil qui lui est remis à cette occasion.

Cette procédure comporte des aménagements pour le Service d'Urgence : le contrat de séjour n'est signé qu'après une période d'adaptation de l'utilisateur, qui est évaluée selon la personne. De plus, ce contrat est une version allégée par rapport à celle utilisée dans le cadre du SIH. L'accueil de l'utilisateur sur le SU est respectueux du principe de l'inconditionnalité.

Cette étape est importante puisqu'elle marque officiellement l'admission et les conditions de séjour sur une base contractuelle. L'agent d'accueil ou le travailleur social référent fait visiter la chambre et valider l'état des lieux. A cette occasion, il est remis le kit nettoyage et le kit hygiène. Cette étape d'accueil dans la chambre est importante car elle rend visible le cadre qui a été préalablement expliqué par le directeur de l'établissement. La vie dans la chambre est expliquée au même titre que la vie au sein de la structure. Après plusieurs jours de connaissance mutuelle et suite à deux entretiens au minimum avec le travailleur social, l'hébergé signe son contrat d'accompagnement social et son projet personnalisé.

Les accès

A l'admission au sein du Nouveau Refuge, chaque hébergé reçoit une clé magnétique. Celle-ci donne des accès prédéfinis et limités suivant la localisation de la chambre. En plus de la chambre, le badge remis à l'hébergé ouvre par programmation :

- ✓ La porte principale du site,
- ✓ La porte du bâtiment où l'hébergé réside,
- ✓ Les ascenseurs,
- ✓ Le restaurant et la cafétéria

La vie dans l'hébergement

Une signalétique est visible dans chaque chambre afin de rappeler la mise à disposition temporaire de l'hébergement et son appartenance à l'association. Ainsi un affichage plastifié est apposé à l'intérieur des chambres (règlement de fonctionnement, consignes de sécurité).

Lors de l'entrée en chambre, les hébergés signent un état des lieux. Même s'ils ne versent pas de caution, il s'agit de mettre en œuvre dès le début de la prise en charge, une sensibilisation à l'hygiène, à l'entretien et au respect des locaux. Chaque nouvel hébergé se voit attribuer un « kit nettoyage » (une éponge, un balai par chambre, des produits d'entretien). La délivrance du kit est

accompagnée des explications nécessaires à son usage. L'hébergé a donc la charge d'entretenir sa chambre. Cela fait partie de l'un des objectifs visant à l'autonomie.

Lorsque les sanitaires sont communs, un planning de nettoyage est défini préalablement. L'accompagnement de l'équipe socio-éducative consiste à assurer une vigilance par un passage régulier dans les chambres (toujours en présence des hébergés). Un planning de visites est affiché dans chaque couloir.

Une visite hebdomadaire est assurée pour les locaux du Service d'Urgence ; une visite bihebdomadaire pour ceux du Service d'Insertion et d'Hébergement. Cependant des situations particulières peuvent demander une présence plus soutenue selon les cas.

Ces visites permettent de contrôler l'état général de la chambre, son usage en conformité avec le règlement intérieur et de mesurer la capacité de l'hébergé à occuper de manière autonome un logement. Elle se fait dans un esprit de dialogue et de pédagogie. Ces visites sont organisées par et avec les personnels sociaux-éducatifs.

Les lits sont équipés de draps, de taies d'oreillers et de couvertures. Les draps et les taies sont nettoyés par quinzaine et les couvertures, trois fois par an. A chaque départ d'un hébergé, un état des lieux est réalisé avec la personne sortante et avant l'admission de la personne suivante. L'association effectue un ménage complet et une remise en état de la chambre, s'il y a lieu.

L'entretien des locaux communs est à la charge de l'association. En revanche, les hébergés doivent veiller à faire preuve d'un comportement respectueux pour les autres.

La restauration

Les hébergés ont la possibilité de prendre leur trois repas par jour sur place. D'une semaine sur l'autre, ils indiquent le nombre de repas souhaité. Les repas sont équilibrés et tiennent compte des besoins des personnes.

Les lieux collectifs

Afin de favoriser la convivialité, plusieurs lieux collectifs sont mis à disposition des hébergés :

- ✓ Le restaurant, d'une capacité de 158 places ;
- ✓ La cafétéria, en libre accès, d'une capacité de 40 places (équipée de tables, de chaises, de canapés et de distributeurs automatiques de boissons) ;
- ✓ Une salle de lecture dotée d'une bibliothèque ;
- ✓ Une salle d'activité où les personnes accueillies peuvent s'initier à des activités d'expressions (arts plastiques, musique, chants...) ;
- ✓ Deux salles de télévision.

La participation des hébergés

Sur les deux services, l'expression des hébergés est encouragée par un Conseil de Vie Sociale (CVS). Ce dernier permet aux personnes accueillies, d'échanger avec l'équipe sur la vie dans la structure et de formuler des propositions visant à améliorer la qualité de vie dans l'établissement. Les hébergés participent également à l'animation des lieux collectifs.

Les hébergés ayant des revenus participent financièrement à leur hébergement à hauteur de 10% de leur revenu. Cette gestion administrative relève d'une étroite collaboration entre les hébergés, les travailleurs sociaux et le personnel en charge du suivi administratif de la structure.

Le pôle « Soins, Hygiène et Bien-être »

Partie intégrante de l'insertion, l'hygiène et les soins seront des thématiques prioritaires dans l'accompagnement des personnes accueillies. Ainsi un pôle entièrement dédié à ce thème, et relié à la « Plateforme », a été créé. Celui-ci comprend :

- ✓ Une infirmerie ;
- ✓ Un bureau d'entretien avec un psychologue ;
- ✓ Un vestiaire ;
- ✓ Un service de valorisation de l'image de soi (coiffeur, conseils de présentation pour différents entretiens...)

Le pôle « Soins, Hygiène et Bien-être » bénéficie de la présence de médecins bénévoles qui officient chaque jour et qui permettent aux personnes démunies d'avoir accès à des soins médicaux.

La sécurité du site

Les visites sont autorisées de 8h00 à 22h00, le règlement intérieur fixe les modalités concernant le respect de la vie en collectivité.

Un poste de sécurité est prévu au niveau de l'entrée de l'ensemble immobilier. Un responsable sécurité est présent 24 heures sur 24. Outre la surveillance des accès, il contrôle un ensemble d'écrans diffusant les images filmées par les caméras disposées en différents points de l'établissement. Conformément à la réglementation en vigueur, le schéma de disposition des caméras veille à préserver la stricte intimité des personnes accueillies tout en assurant une vigilance sur des zones particulièrement sensibles.

Des agents d'accueil sont présents à chaque étage 24 heures sur 24. Ils sont reliés au responsable de la sécurité par divers moyens de communication.

L'équipe des salariés et des bénévoles en proximité des hébergés

L'ensemble de l'équipe des travailleurs sociaux est localisé dans un bâtiment relié à ceux occupés par les hébergés. Ainsi, puisque le travail social fait partie intégrante de la prise en charge, il est directement connecté à l'hébergement. Le bâtiment des travailleurs sociaux est équipé de treize bureaux et de deux salles de réunions.

Les travailleurs sociaux organisent les suivis selon les modalités précisées ci-dessous :

- ✓ Des visites régulières dans les chambres ;
- ✓ Des permanences et des rendez-vous selon un planning défini.

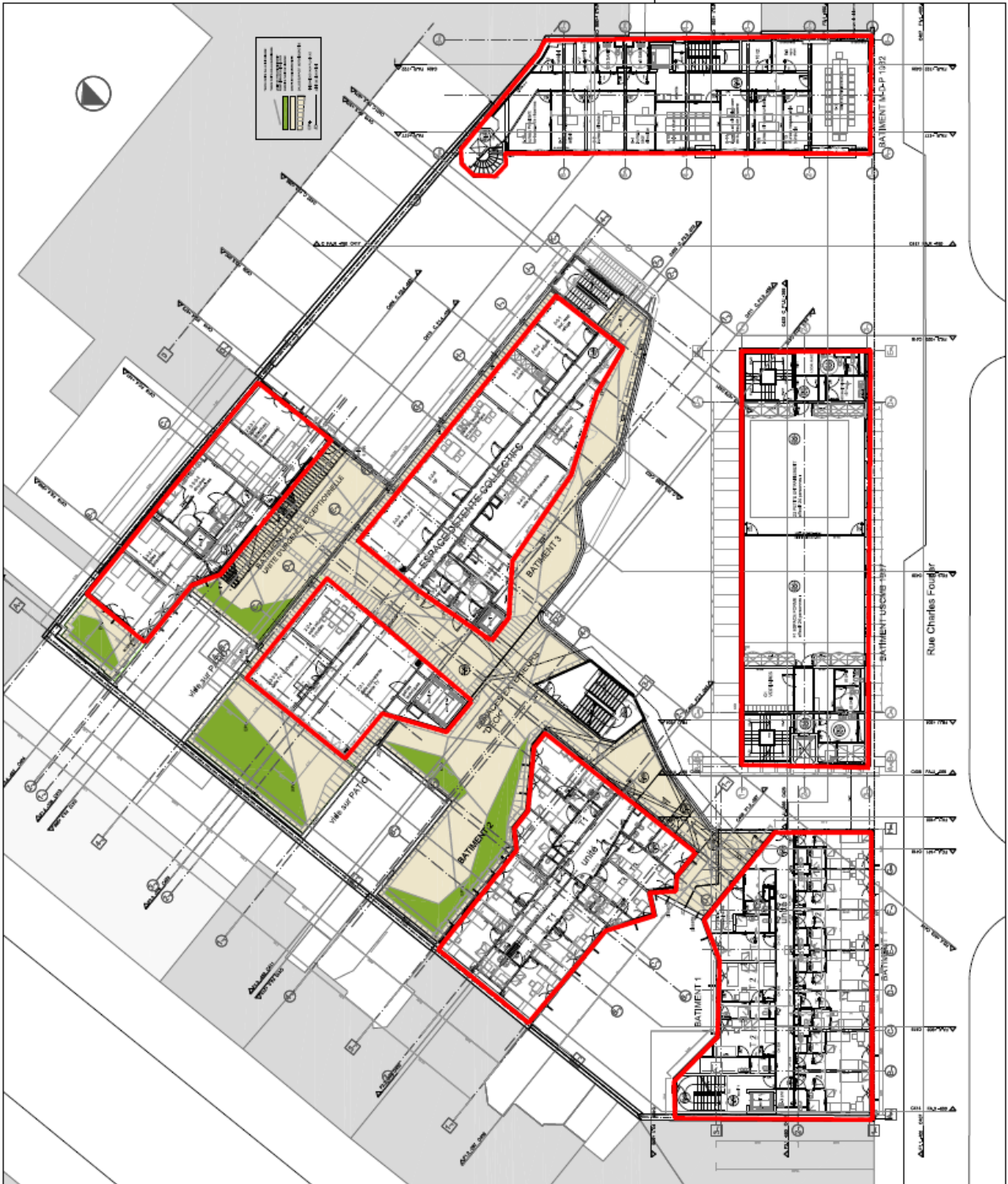
Un agent d'accueil est présent à chaque étage 24 heures sur 24. Outre son rôle d'accueil des personnes, il veille à réguler les différentes tensions inhérentes à la vie en collectivité. Il offre également une écoute toute particulièrement la nuit.

L'intervention des bénévoles occupe une place importante dans la qualité de l'accueil des hébergés. Les bénévoles sont très présents dans les premiers temps de l'ouverture du Nouveau Refuge puisqu'ils accompagnent les hébergés dans leur déplacement au sein de l'infrastructure. Cet accompagnement a pour objectif d'aider les hébergés à se repérer dans les lieux et à s'approprier les nouveaux équipements. Les bénévoles aident à faire le lien entre les hébergés et les travailleurs sociaux et participent à l'animation des espaces collectifs. Ils interviennent également dans le cadre de compétences acquises professionnellement, notamment dans le cadre de la santé avec des consultations de médecine générale.

1^{er} étage : Restaurant, cafétéria, cuisine, buanderie, salle des bénévoles et salariés...



2^{ème} étage : Locaux collectifs > Salle de lecture et de recueillement, salle informatique, salle d'activités manuelles, salle détente et matériels audiovisuels...





DE L'URGENCE
À L'INSERTION